



A l'initiative et sous l'impulsion du Syndicat National du Trésor - CGT, nous avons rédigé un projet commun concernant les services publics du ministère des finances. Ce projet va à l'encontre des décisions politiques actuelles mais a le mérite de proposer des alternatives pour un meilleur service public au plus près des citoyens.

Ceci n'est qu'une contribution de la part de nos deux sections locales pour enrichir le débat sur le service public et le maintien ou le développement de ces derniers en milieu rural ou dans les quartiers dits difficiles. Cela a également le mérite de démontrer que la CGT n'est pas seulement un syndicat de contestation mais entend également proposer des solutions pour améliorer notre société. Vous avez déjà pu le constater avec la fameuse « sécurité sociale professionnelle », idée lancée par la CGT et reprise aujourd'hui par la plupart des candidats à l'élection présidentielle.

Ce projet va être présenté aux deux députés du Lot, M. LAUNAY et M. ROUMEGOUX et adressé à tous les conseillers généraux et régionaux du département, au préfet, aux présidents des communautés de communes ainsi qu'aux responsables des partis politiques locaux, hormis le Front National.

Bien entendu, nous adressons également ce projet aux directeurs départementaux des administrations concernées.

Marie - Laurence BERTRAND, de la fédération des finances, qui nous a soutenu lors de l'élaboration de ce projet, le présentera également à la fédération des Finances.

Les services publics dans le Lot, la problématique « Finances »

Le département du Lot est emblématique d'une certaine conception des services publics en milieu rural. L'Etat ne s'y est d'ailleurs pas trompé en lançant diverses expérimentations sur la réorganisation de l'administration. La RADE (Réforme de l'Administration Départementale de l'Etat) qui vise à regrouper tous les services déconcentrés de l'Etat en trois grands ensembles relevant :

1- de la sécurité (Police, Gendarmerie, ...)

2- de la Santé (Hôpital, Sécu, ...)

3- des « Territoires » (DDE, DDA, Collectivités locales, ...), le regroupement des caisses de la sécu (CPAM, CAF, URSSAF) sont les exemples les plus frappants, mais pas les seuls malheureusement.

La CGT est depuis toujours porteuse de propositions originales et innovantes. En matière de services publics, la CGT est porteuse de projets alternatifs, comme par exemple les « Maisons des Finances », largement développées lors du conflit de 2000, sans cesse actualisées et adaptées à la situation particulière du département.

Ces « Maisons des Finances » sont une réponse économique, sociale, environnementale et citoyenne à la problématique de l'égalité d'accès aux services publics.

- Une réponse économique : Notre ministère a une vocation économique et industrielle. Les services publics doivent pouvoir s'adresser à tous et partout, que l'on soit professionnel ou particulier. Le CESR Midi-Pyrénées a d'ailleurs souligné récemment l'importance des implantations locales des services de l'Etat pour la vitalité du tissu économique.
- Une réponse sociale : La proximité rend possible un service public universel, accessible à tous, sans condition, y compris pour les plus démunis, ceux qui ne possèdent pas de compte bancaire ou de moyen de locomotion.
- Une réponse environnementale : Dans un contexte de raréfaction et de renchérissement des hydrocarbures, la logique n'est plus à la centralisation mais bien au contraire à la décentralisation.
- Une réponse citoyenne, car pour la CGT, il n'est pas de développement qui ne soit d'abord social et humain.

Dans un contexte administratif en pleine mutation, il n'est pas question pour la CGT de se positionner comme une force d'inertie, en refusant a priori toute évolution. Nous sommes donc partis d'un double constat : Le périmètre des missions du MINEFI évolue, et les citoyens attendent un service à la fois local et complet. La DGCP et la DGI partagent d'ailleurs ce constat puisqu'elles ont mis en place des expérimentations d'accueil commun et de compétences croisées visant à répondre partiellement à ces attentes.

Une fois ce constat effectué, il a fallu répondre à une simple question : comment rendre un service public de meilleure qualité ?

Une partie de la réponse se trouve dans la proximité : C'est pourquoi le projet de Maison des Finances est à ce point d'actualité !

Les Maisons des Finances

Ce projet repose sur la volonté d'offrir localement l'ensemble des services financiers nécessaires à l'intérieur d'un bassin de vie. Le contour géographique de ces bassins est adaptable aux réalités locales, et toutes les compétences énumérées ci-après ne seront pas forcément présentes dans chaque maison des finances. Il s'agit avant tout de répondre à des besoins.

Quelle organisation ?

Le projet de Maison des finances vise à regrouper en un même lieu divers services et diverses administrations afin d'offrir localement aux citoyens un service public financier complet.

Il ne s'agit pas de fusionner toutes les administrations ou de faire porter toutes les casquettes à un seul et même agent sans qu'il ait été formé, mais plutôt d'organiser la présence régulière ou périodique de l'ensemble des administrations et services financiers en un même lieu.

Dans une logique de Service public, les Maisons des finances devraient abriter :

I/ IMPÔTS :

- 1- La Direction Générale des Impôts (DGI) afin de traiter les réclamations, les dégrèvements, mais aussi renseigner les contribuables, notamment en période de déclaration d'impôt sur le revenu, mais aussi pour la taxe d'habitation, la taxe foncière voire les droits d'enregistrement.
- 2- Le Trésor Public, qui est le plus implanté localement et dont l'ancrage territorial peut servir de base aux maisons des finances assure l'encaissement des impôts, mais aussi la gestion des impayés, des contentieux et des délais de paiement.
- 3- Les Douanes : localement, comme par exemple à Puy L'Evêque (Vignoble de Cahors), un bureau des Douanes pour permettre l'enregistrement et le paiement des taxes viticoles.

II/ CONSOMMATION :

- 1- Les services de la Banque de France en charge du surendettement ont vocation à accueillir dans les Maisons des Finances les ménages surendettés. Il n'est en effet pas normal d'obliger une personne dans la détresse à faire plus d'une heure de route pour déposer son dossier.
- 2- Les services de la Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) ont aussi vocation à reconquérir le terrain de la consommation, secteur abandonné aux associations de consommateurs. La défense du consommateur est une prérogative de service public.
- 3- Le service Bancaire universel doit être reconquis. Cette mission délaissée il y a quelques années par le Trésor public doit être réactualisée avec d'autant plus d'urgence que la transformation de la Poste en Banque Postale a considérablement aggravé les difficultés des plus précaires.

III/ GESTION DES COLLECTIVITES LOCALES :

Le Trésor public assure la gestion comptable des collectivités locales. Ce service est très fortement apprécié des élus, des services financiers et des secrétaires de mairie. Le receveur municipal doit demeurer au plus près des élus.

IV/ L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Les services aux entreprises (très largement méconnus ou sous utilisés) offerts par la Banque de France (analyse économique, cotation des entreprises, notes de conjonctures, aide au développement des territoires), par la DRIRE et la DGCCRF trouveraient leur place dans les Maisons des finances des grands bassins d'emploi du département.

	POUR VOUS DEFENDRE POUR VOUS AIDER N'HESITEZ PLUS Bulletin d'adhésion à nous retourner Nom : Prénom : Service :	
---	---	---